

mémo

agape LORRAINE  
NORD  
agence d'urbanisme et de développement durable

# Les réserves de biosphère « Man and Biosphere » UNESCO

Un potentiel pour le territoire  
de la Lorraine Nord

Novembre 2023



## SOMMAIRE

|  |    |
|--|----|
| INTRODUCTION.....  | 3  |
| 1. LES RESERVES DE BIOSPHERE, DE QUOI PARLE-T-ON ? .....   | 4  |
| 1.1 Définition et rôle des réserves de biosphère.....  | 4  |
| 1.2 Le zonage, pour traduire les 3 fonctions d'une réserve de biosphère....  | 5  |
| 1.3 Comment établir une réserve de biosphère sur son territoire ? .....  | 6  |
| 2. UNE ETUDE DE FAISABILITE POUR EVALUER LE TERRITOIRE SUR SON<br>ENGAGEMENT ET SON POTENTIEL : CAS DE LA CCPHVA.....                  | 9  |
| 2.1 Contexte et objectif de l'étude.....   | 9  |
| 2.2 Synthèse des résultats de l'étude de faisabilité.....  | 10 |
| 3. UNE POTENTIELLE RESERVE DE BIOSPHERE SUR LE NORD LORRAIN ?.....   | 14 |
| 3.1 Proposition d'un périmètre d'étude et d'une gouvernance à affiner en concertation<br>avec l'ensemble des acteurs et citoyens ..... | 14 |
| 3.2 Un territoire qui doit montrer son implication pour poursuivre la démarche MAB<br>UNESCO .....                                     | 15 |

### Mots-clés

# biodiversité    # urbanisme    # développement durable  
# transfrontalier    # culture    # patrimoine



# introduction

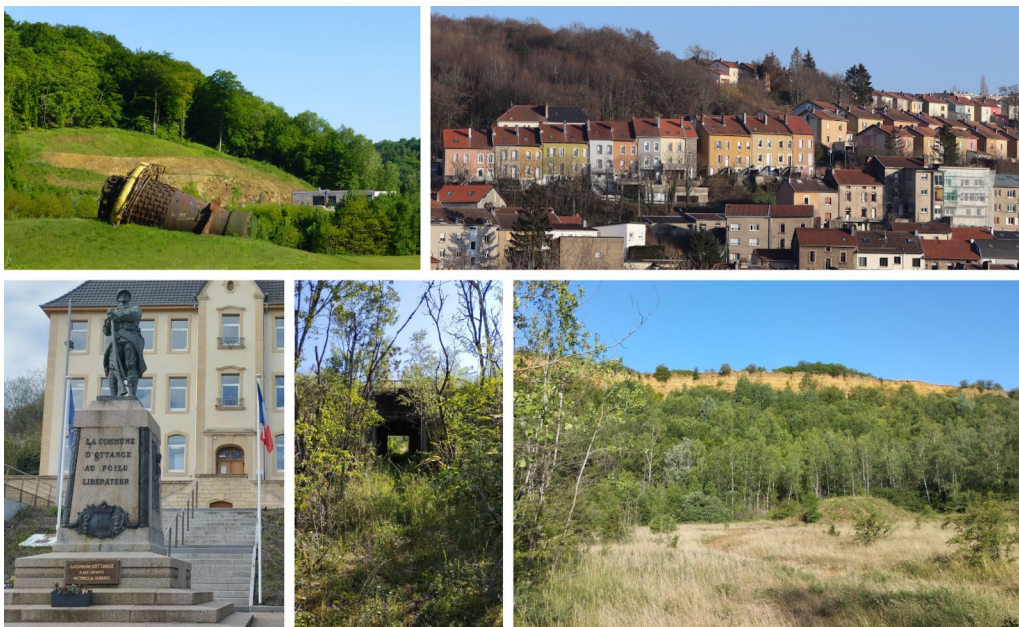


Pourquoi parle-t-on de réserve de biosphère<sup>1</sup>(RB) sur la Lorraine Nord ? Aujourd'hui, les territoires recherchent une reconnaissance de leur passé industriel et minier ainsi qu'une valorisation de leur patrimoine naturel. Les territoires en expérimentant de nouveaux modes de gestion territoriale peuvent ainsi établir une relation plus équilibrée entre l'Homme et la Nature.

Depuis le 28 octobre 2020, la région de la Minette au Luxembourg est devenue une réserve de biosphère du programme « Man and Biosphere » reconnue par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). C'est dans ce contexte, que le territoire de la Communauté de Communes Pays-Haut Val-d'Alzette (CCPHVA) a initié une étude de faisabilité pour évaluer le potentiel de son territoire, mais aussi celui de ses voisins pour la désignation RB.

Il existe actuellement 738 réserves de biosphère dans 134 pays, dont 22 sites transfrontiers, qui appartiennent au Réseau mondial des réserves de biosphère.

Ce mémO explique le rôle des RB et son processus de désignation, ainsi que l'étude de faisabilité mise en place par la CCPHVA pour la création d'une réserve de biosphère.



*Haut-Fourneau couché de Senelle à Herserange-Longwy, Cités de Butte à Audun-le-Tiche, Monument aux morts d'Ottange, Tunnel ferroviaire et Front de taille de Micheville*

<sup>1</sup> « Une réserve de biosphère est un territoire reconnu par l'UNESCO conciliant la conservation de la biodiversité et le développement durable, avec l'appui de la recherche, de l'éducation et de la sensibilisation, dans le cadre du programme sur l'homme et la biosphère. »

# 1. Les réserves de biosphère, de quoi parle-t-on ?

## 1.1 Définition et rôle des réserves de biosphère

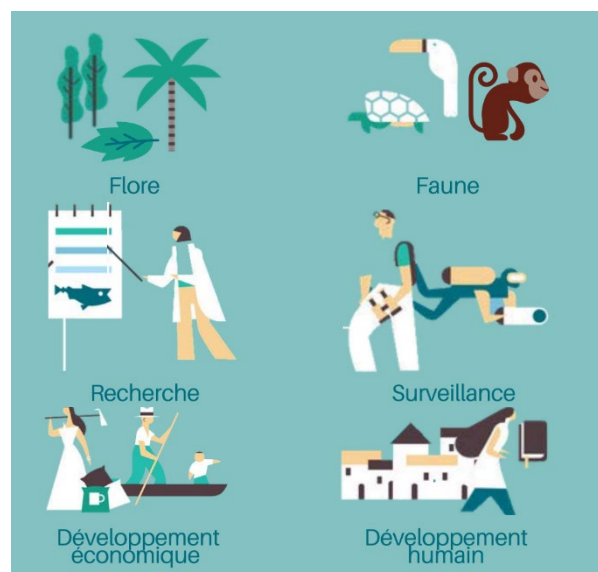
Les réserves de biosphère sont des espaces désignés par l'UNESCO à travers le programme sur l'Homme et la biosphère (MAB)<sup>2</sup> pour expérimenter et illustrer des pratiques de développement durable à l'échelle régionale. Ses missions sont de **développer les activités de recherche et d'éducation ; conserver le patrimoine naturel et culturel en impliquant la population ; promouvoir un développement économique respectueux de l'environnement et en accord avec la culture locale**. Ce n'est pas un territoire mis sous cloche. Les Réserves de biosphère constituent de formidables bibliothèques vivantes d'expériences dans tous les domaines du développement durable.

Le but est de créer des conditions pour **concilier le bien être humain et la biodiversité**, dans la diversité des cultures locales. Il faut considérer que la nature, la culture et l'économie sont liés. **Leur pérennisation passe par la participation locale**, un mouvement de personnes s'employant à construire un avenir fiable en privilégiant le dialogue, l'information, la formation, la sensibilisation. **Ses atouts incontestables résident dans sa flexibilité**, permettant l'application du concept de Réserve de biosphère à travers le monde dans une grande variété de contextes.

**La vision du MAB est celle d'un monde dans lequel les personnes ont conscience de leur avenir commun et de leurs interactions avec notre planète**, et œuvrent ensemble, de manière responsable, à l'édification de sociétés prospères en harmonie avec la biosphère. Une Réserve de biosphère doit profiter aux populations et à l'environnement.

Les 3 fonctions d'une réserve de biosphère :

- **Conservation** : contribuer à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variation génétique ;
- **Développement** : encourager un développement, économique et humain, durable des points de vue socioculturel et écologique ;
- **Appui logistique** : fournir des moyens pour des projets de démonstration et des activités d'éducation environnementale et de formation, de recherche et de surveillance continue sur des problèmes locaux, régionaux, nationaux et mondiaux de conservation et de développement durable.



Source : UNESCO

On retrouve ces différentes fonctions à travers un zonage spécifique propre à chaque RB.

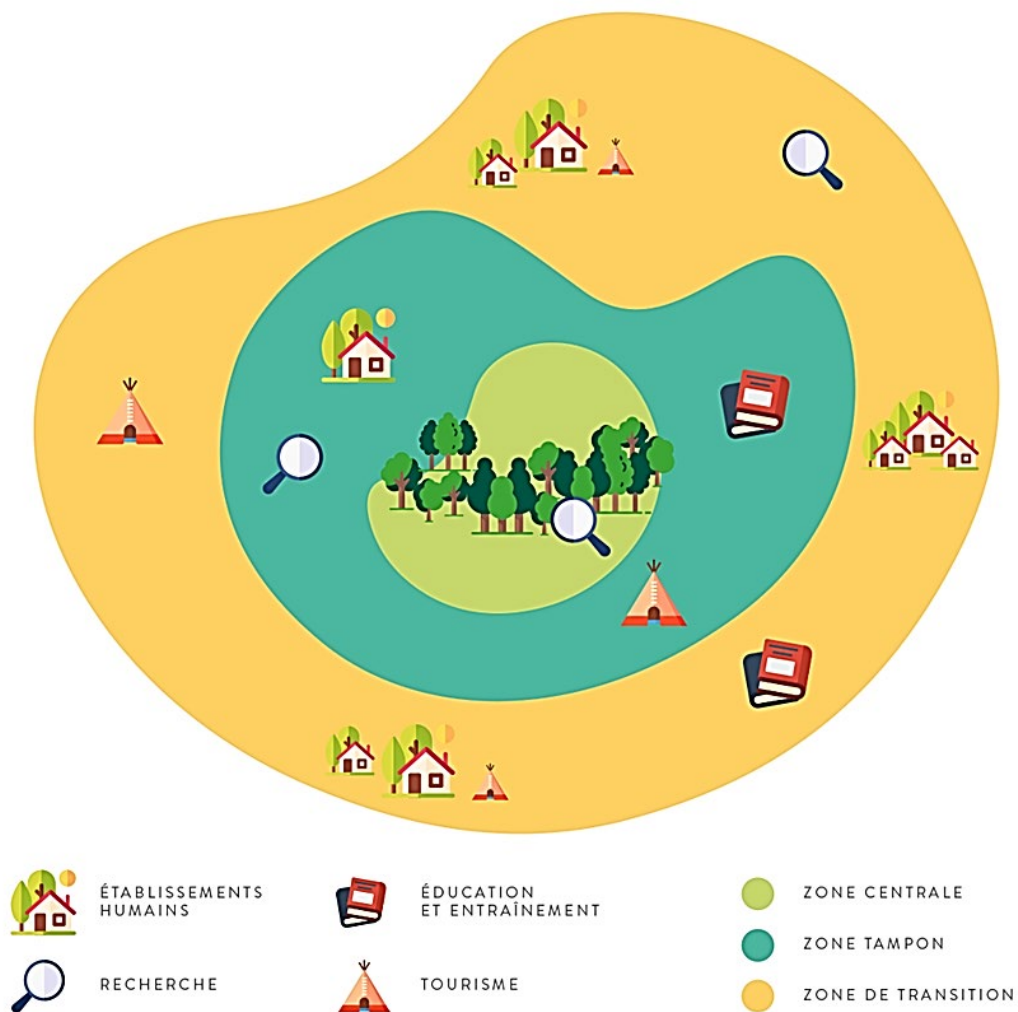
<sup>2</sup> Le Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) est un programme scientifique intergouvernemental visant à établir une base scientifique afin d'améliorer les relations entre les individus et leur environnement.

## 1.2 Le zonage, pour traduire les 3 fonctions d'une réserve de biosphère

Les réserves de biosphère sont **des aires faisant l'objet d'une reconnaissance spéciale** et (au moins partiellement), bénéficiant d'une ou de plusieurs formes **de protection juridique**. Toutefois, dans une réserve de biosphère, **les aires strictement consacrées à un objectif de conservation ne doivent pas dominer le territoire** et doivent impérativement se distinguer de la réserve de biosphère, **dont les buts, les activités et la mission sont différents et vont au-delà de ceux des zones protégées ordinaires**. La zone et l'emplacement doivent permettre la mise en œuvre des trois fonctions des réserves de biosphère (Conservation, Développement, Appui logistique).

Les 3 zones que l'on trouve dans une RB :

- **Aire(s) centrale(s)** consacrée(s) à la protection à long terme avec des moyens règlementaires et d'une taille suffisante pour remplir ces objectifs ;
- **Zone(s) tampon(s)**, où seules des activités compatibles avec les objectifs de conservation peuvent avoir lieu ;
- **Aire de transition** extérieure où des pratiques d'exploitation durable des ressources sont favorisées et développées grâce à de l'accompagnement.



Source : UNESCO



Pour en savoir plus : <https://www.unesco.org/en/mab/wnbr/about>

## 1.3 Comment établir une réserve de biosphère sur son territoire ?

### 1.3.1 Faire une déclaration d'intérêt

Elle se fait à l'initiative d'une structure porteuse sur un périmètre donné comportant une dynamique locale forte. **Une étude de faisabilité est fortement recommandée en amont** afin de vérifier les critères d'éligibilités pour les RB (cf. Art 4 de la Convention de Séville) pour validation auprès du MAB France.

### 1.3.2 Informer sur le projet de RB et aider à l'appropriation

Il faut par la suite **communiquer sur le projet avec une information large et aussi accessible que possible** aux habitants et aux acteurs socio-économiques du territoire concerné. La presse, un site Internet dédié<sup>3</sup> et d'autres moyens de communication (radio, télévision, brochures...) permettent de présenter les RB et le projet en question. Il est également nécessaire d'organiser **des réunions publiques d'échanges et d'information sur le MAB** et le réseau mondial des RB dans les communes de la zone pressentie, mais aussi **des réunions plus informelles**, par exemple chez des habitants volontaires, pour discuter du projet de réserve de biosphère dans un cadre plus libre et convivial. Et enfin, **des réunions avec des acteurs spécifiques** (élus, gestionnaires, socioprofessionnels, chercheurs) ou qui en feraient la demande.

### 1.3.3 Animer la participation locale et co-construire le projet

**Des démarches participatives sont à mettre en œuvre pour élaborer un projet collectif et mobiliser les acteurs locaux.** Le MAB France peut conseiller et contribuer à l'animation des ateliers de co-construction combinant la mise en œuvre de plusieurs outils, en fonction des objectifs et des spécificités locales. **Il est utile de mettre en place une démarche pour caractériser collectivement l'identité du territoire**, identifier ensemble ses tendances d'évolution, clarifier et partager ses enjeux et actions à entreprendre.

#### Exemple d'un outil participatif de diagnostic territorial : la méthode ARDI (Acteurs - Ressources - Dynamiques - Interactions)

Cette méthode a été utilisée dans plusieurs processus de révision et de création de réserves de biosphère. Elle consiste à co-construire avec les acteurs concernés une représentation partagée du territoire en identifiant successivement les acteurs et leurs entités de gestion, les principales ressources du territoire, et les principales dynamiques écologiques et sociales en jeu, en abordant successivement quatre questions :

- Quels acteurs pourraient jouer un rôle décisif dans la gestion de la Réserve de biosphère ?
- Quelles sont les principales ressources du territoire de la Réserve de biosphère et les informations essentielles à savoir pour en garantir une utilisation durable ?
- Quelles sont les principales dynamiques en jeu ?
- Comment chaque acteur utilise les ressources qu'il convoite et modifie ces dynamiques ?

Cette approche débouche sur la production d'un schéma de la Réserve de biosphère, établi par et pour les acteurs locaux.

<sup>3</sup> Le site internet dédié au projet permet la diffusion d'informations et la mise à disposition rapide des comptes rendus de réunions, dossiers, échanges à propos du projet. Il peut comporter une partie collaborative.

### 1.3.4 Evaluer l'état des connaissances

Un état des connaissances sur les activités humaines, les processus sociaux, économiques et écologiques qui prennent place dans ou autour de la Réserve de biosphère est nécessaire. **Il permet d'identifier les lacunes, de mobiliser des chercheurs, d'organiser la collecte et l'analyse des données, et de structurer des programmes éducatifs.**

Un **atelier collectif d'une journée** est proposé pour l'évaluation du niveau de connaissance – scientifique, technique et empirique – sur les principales activités menées dans la réserve de biosphère.

#### Exemple d'un atelier pour évaluer les connaissances :

A partir de la liste des activités menées sur le territoire, les participants vont évaluer quelle partie du territoire est concernée par chaque activité. Quand elle est diffuse, on se contente de donner le pourcentage de la surface concernée et le nombre d'acteurs impliqués ; quand l'activité est ponctuelle, elle est localisée sur une carte.

Chaque groupe évalue l'impact écologique, économique, social et culturel de chacune des activités, et le niveau de connaissance scientifique, technique ou empirique connu. Ces impacts sont évalués de façon qualitative mais l'évaluation doit intégrer le sens de l'effet (positif, neutre, négatif), son intensité (fort, moyen, faible) et sa tendance (augmente, diminue, stable).

Les avis sont regroupés dans un tableau, la comparaison des tableaux est un exercice très enrichissant car il permet soit de mettre en évidence des visions partielles ou complémentaires du territoire, soit de détecter des divergences de vue.

Si la colonne relative au niveau de connaissances fait apparaître d'énormes lacunes, ou si le collectif a clairement identifié un manque de connaissances inacceptable sur une activité importante, un dernier exercice peut consister à repérer comment cette activité a été explicitée sur le diagramme d'interactions produit lors des ateliers ARDI, et à imaginer les recherches à mener pour lever une partie de l'incertitude sur cette activité.

### 1.3.5 Spatialiser les enjeux pour l'action : le zonage

**L'élaboration ou la révision d'un projet de réserve de biosphère conduit à proposer un zonage du territoire répondant aux critères du cadre statutaire de l'UNESCO.** L'atelier permet de déterminer les zones prioritaires d'intervention et de les localiser sur une carte, en s'appuyant sur le modèle des réserves de biosphère. Une première étape consiste, sur une carte muette et dans un périmètre relativement flou, à repérer les zones prioritaires d'intervention en termes de conservation comme de développement avec une carte différente pour chacun des enjeux identifiés. Ensuite, une carte synthétique est produite sur laquelle figurent :

- **les zones prioritairement dédiées à la conservation** et bénéficiant d'un statut de protection réglementaire (zones centrales) ;
- **les zones associant conservation et développement** dans le cadre d'une démarche de progrès volontaire et contractuelle (zone tampon) ;
- **les zones où l'accent sera mis sur l'éducation et la sensibilisation** (zone de coopération) ;



### 1.3.6 La gouvernance

Une fois le cadre social et institutionnel pris en compte, il s'agit de préciser les modalités de gouvernance de la réserve de biosphère. **La structure de gouvernance comprend un comité de gestion qui implique les parties prenantes du territoire.** Elle est également **chargée de l'animation du projet de la réserve et en assure la coordination.** Dans certains cas, plusieurs organismes co-animent la réserve. Un comité scientifique pluridisciplinaire est établi.

**Le gestionnaire doit faire fonctionner les instances de la RB** (animer, faire réunir, porter à l'ordre du jour les projets, être force de proposition de projets d'actions, mise en débats de problématiques et questions liées au territoire) soit le comité de gestion et le conseil scientifique tout en gardant en tête les 3 missions.

### 1.3.7 Rédiger et soumettre le dossier de candidature

Le dossier de candidature (ou d'examen périodique) doit être **validé** par les **principaux acteurs** du territoire et **formellement approuvé** par les **autorités** et les **élus locaux** pour pouvoir être transmis à l'Unesco.

**Le MAB France a mis en place une procédure pour s'assurer que le dossier remplit les critères statutaires de l'UNESCO et pour présenter un projet qui a toutes les chances d'être retenu.** Une fois le dossier achevé, la candidature est adressée par le comité MAB et la délégation de la France à l'UNESCO.

#### Synthèse : « Etapes de création d'une RB »

- ❖ Déclaration d'intérêt ;
  - Présentation au MAB France ;
  - Adhésion au MAB France ;
- ❖ Processus participatif :
  - Information (*par communes ou groupements, site web dédié, presse...*) ;
  - Appropriation (*Socio-professionnels, chez l'habitant*) ;
  - Co-construction (*méthode ARDI, autre*) ;
  - Décision (*Signature du dossier de candidature par les autorités locales*).
- ❖ Examen du dossier de candidature par le MAB France ;
  - Vérification des critères (article 4 Convention de Séville)
- ❖ Transmission officielle par le MAB France à l'UNESCO ;
- ❖ Etude par le Comité consultatif sur les RB ;
- ❖ Décision du CIC (Conseil international de coordination) du MAB ;
- ❖ Notification de la décision.



## 2. Une étude de faisabilité pour évaluer le territoire sur son engagement et son potentiel : Cas de la CCPHVA

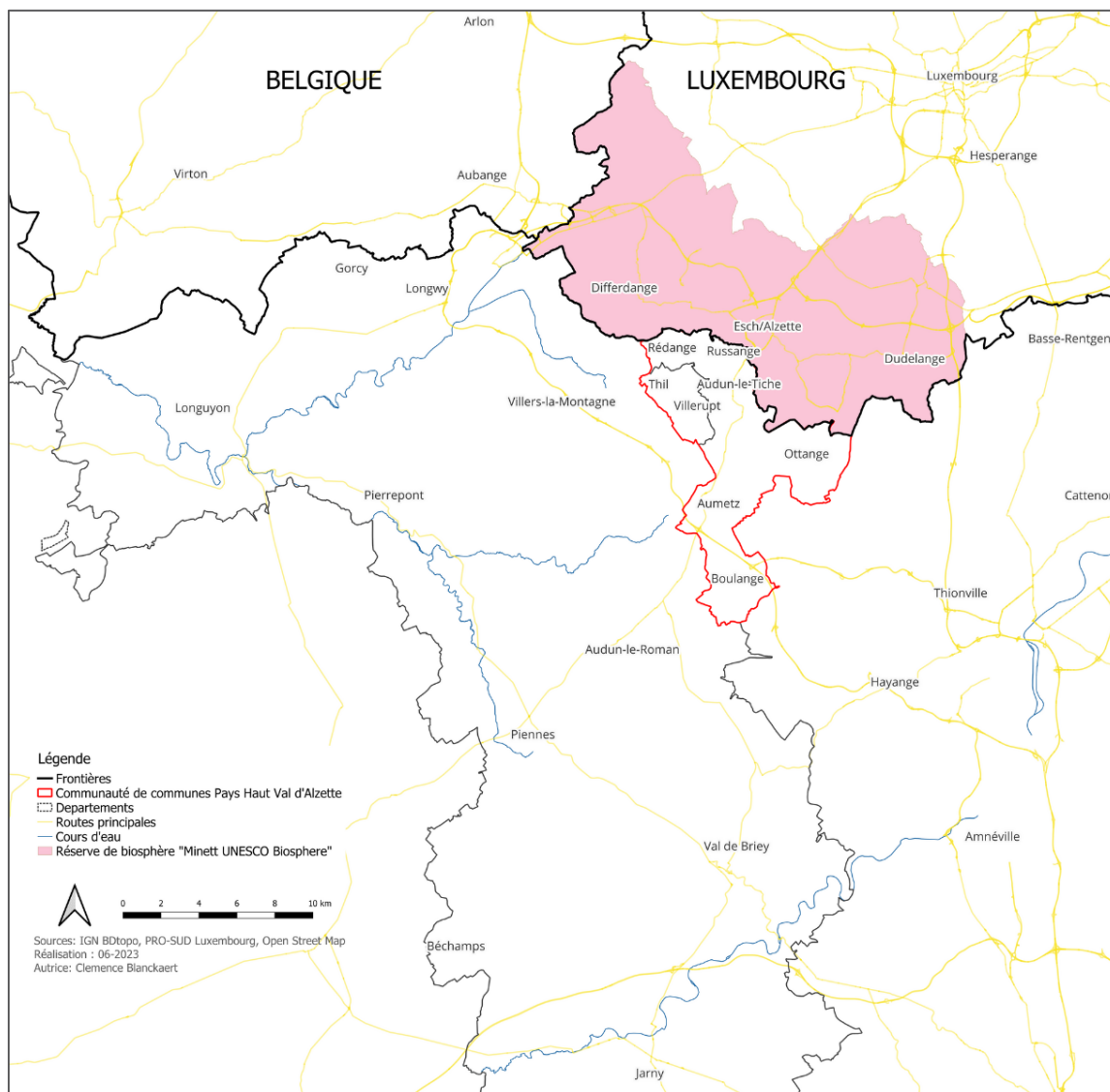
### 2.1 Contexte et objectif de l'étude

L'AGAPE, avec l'appui de Clémence BLANCKAERT (Master 2 MAB UNESCO) en stage de 6 mois à l'Agence, a réalisé **une étude de faisabilité pour la création d'une réserve de biosphère sur le périmètre de la CCPHVA** (voir carte ci-dessous).

L'objectif de l'étude est de savoir si « Oui ou Non » le territoire seul de la CCPHVA répond aux critères de désignation MAB UNESCO pour la création d'une réserve de biosphère ? La réflexion a également été élargir ce périmètre afin d'analyser les enjeux communs avec le territoire de la CPHVA.

**L'étude de faisabilité a également été adaptée par rapport à la méthodologie employée pour la RB Minett Luxembourgeoise** afin de coordonner les approches et de prendre en compte, dès le début de la réflexion, la possibilité d'une RB transfrontière.

Carte de situation

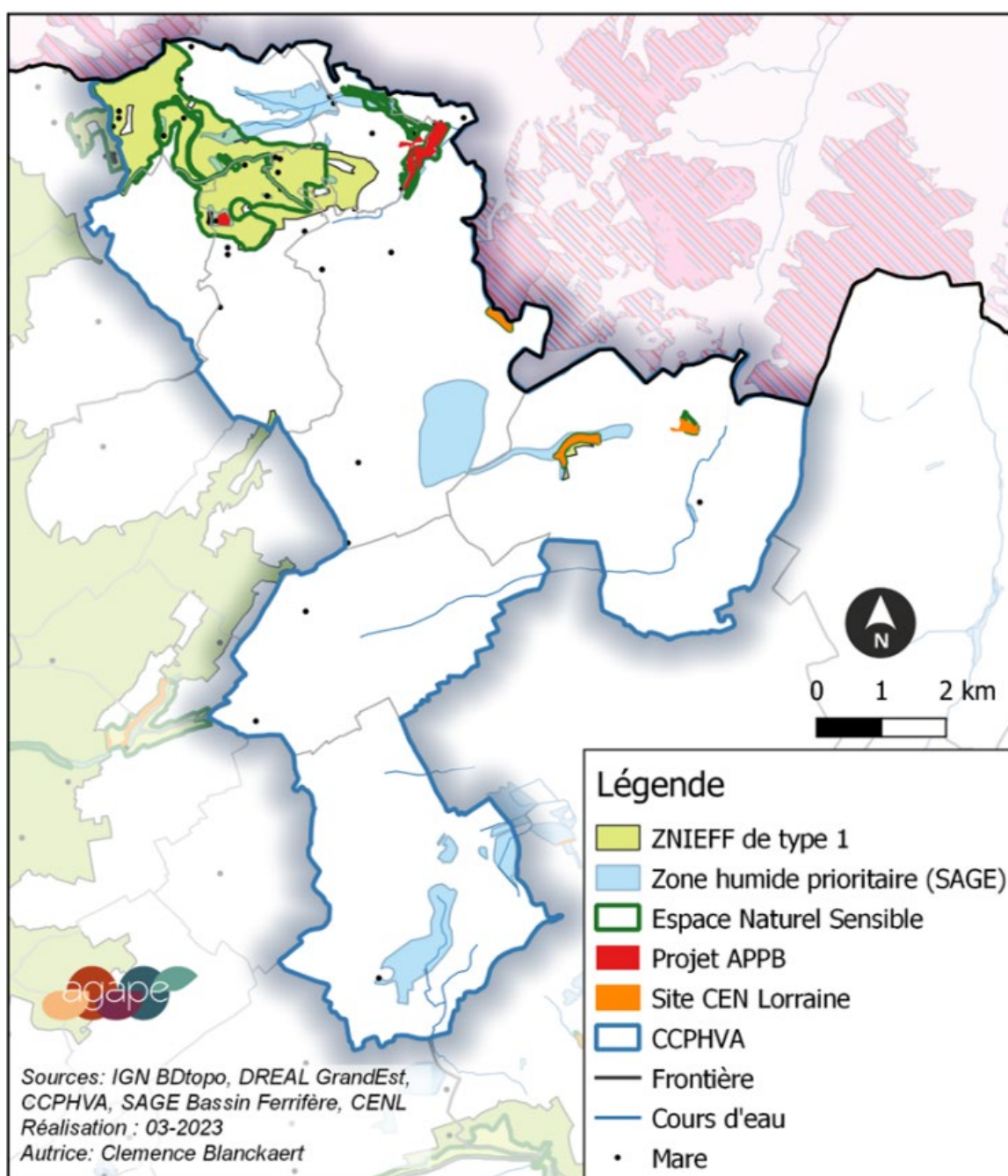


## 2.2 Synthèse des résultats de l'étude de faisabilité

### 2.2.1 La préservation et la protection des milieux naturels comme axe majeur dans le processus de création d'une réserve de biosphère

C'est l'un des principaux critères de la désignation MAB UNESCO, il faut que le territoire ait au préalable des aires protégées avec un statut juridique et réglementaire fort de type : Réserve Naturelle Régionale/Nationale, Cœur de Parc Naturel Régional/National, Réserves biologiques, Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APBB), etc. La présence de ZNIEFF de type 1 sur le territoire démontre une certaine forme de richesse naturelle qu'il est nécessaire de préserver. Le site de l'ENS de Micheville reste emblématique à l'échelle de la CCPHVA, il est également connecté avec la zone centrale de la RB Minett UNESCO du Luxembourg.

Carte du zonage des protections des milieux naturels sur la CCPHVA



**Cependant, les zones de protection fortes<sup>4</sup> sur le territoire ne sont pas suffisantes** (seulement 2 projets en cours d'APPB) au regard de leur fonctionnement et de leur cohérence avec le reste du territoire de la CCPHVA, mais elles auraient un sens si on élargissait le périmètre.

**Il existe également des aires protégées** de type « zones humides prioritaires du SAGE Bassin Ferrifère », « Espace Naturel Sensible », ainsi que les sites du Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine (CENL). Ces deux derniers ont l'avantage d'avoir **une protection foncière** contrairement aux zones humides du SAGE qui pourraient aussi **constituer les futures zones centrales de la réserve de biosphère**. Il faut également une cohérence et un fonctionnement écologique entre les différentes zones de protection forte, donc seul le site de l'ENS de Micheville ne peut être classé en zonage de protection forte. **Il serait intéressant d'élargir le périmètre en prenant en compte les continuités écologiques (Trame Verte et Bleue).**

**En prenant en compte l'objectif de la Stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) 2030 d'avoir 10% du territoire national en protection forte**, il peut être intéressant de demander à classer des nouveaux sites en Natura 2000 côté français pour avoir une continuité avec les zones luxembourgeoises et **supprimer la disparité existante entre les deux territoires**. Mais également d'avoir des protections plus fortes comme une Réserve Naturelle Régionale sur la Vallée de la Crusnes et du Nanhoh par exemple. **Ce manque de zone Natura 2000 a récemment pénalisé le territoire, le privant d'accès à un LIFE<sup>5</sup>.**

En parallèle des zones de protections fortes, **il faut montrer à travers des initiatives que le territoire s'engage dans des travaux de renaturation de friches**, par exemple, ou encore de **découverte de cours d'eau** et d'avoir systématiquement recours aux solutions fondées sur la Nature<sup>6</sup> (SFN) pour répondre aux enjeux du changement climatique sur l'aménagement du territoire.

**La connaissance du patrimoine naturel est très importante pour la création d'une RB** puisque celle-ci sera transmise à la population pour garantir une meilleure préservation de l'environnement. **Les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)** sont des outils d'information et d'aide à la décision et ne sont pas qu'un simple inventaire naturaliste. Le territoire de la Lorraine Nord n'en possède aucun, sauf un actuellement en cours sur l'Agglomération Thionville – Portes de France.



Source : ENS de Micheville (AGAPE)

---

<sup>4</sup> Les zones de protections fortes : [https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article\\_jo/JORFARTI000045551009](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000045551009)

<sup>5</sup> C'est un programme de financement de l'Union Européenne créé en 1992 pour soutenir les projets en faveur de l'environnement et du climat.

<sup>6</sup> Les SFN sont des actions qui s'appuient sur les écosystèmes pour relever les défis que posent les changements globaux à nos sociétés comme la lutte contre les changements climatiques, la gestion des risques naturels, la santé, l'approvisionnement en eau ou encore la sécurité alimentaire.



## 2.2.2 Le patrimoine bâti, la culture, l'économie et l'éducation à l'environnement, des piliers indissociables d'une réserve de biosphère

**Une réserve de biosphère n'est pas juste une accumulation de milieux protégés**, mais bien une organisation territoriale qui repose sur un patrimoine, une culture, une histoire et une économie commune animée par ses habitants.

Sur le territoire de la CCPHVA **le développement massif de l'industrie minière et sidérurgique a apporté une vague d'immigration italienne, polonaise et maghrébine et les premières cités ouvrières ont été construites** pour loger les nouveaux travailleurs. A partir des années 60, on observe **un déclin de l'industrie minière, puis sidérurgique, qui fait entrer le territoire, mais aussi tout le secteur de la Lorraine Nord, dans une crise économique** qui oblige de plus en plus d'actifs à traverser la frontière pour aller travailler au Luxembourg.

Il y a actuellement **une forte identité culturelle liée aux migrations d'hier et d'aujourd'hui** (par exemple, le Festival du Film Italien de Villerupt) et la population ne cesse d'augmenter. Cet apport continu de nouveaux habitants n'est pas unanimement bien reçu par la population locale, certains y voyant une perte d'identité du territoire et l'image d'un territoire dortoir s'affirmer de plus en plus.

**Ce passé industriel et minier est plutôt perçu de manière positive pour la culture** du territoire, mais en revanche est plutôt mal perçu pour l'environnement (résultat enquête en ligne). Il a laissé pas mal de vestiges (friches) et de sites historiques (mines, anciens bâtiments industriels...) qu'il faut aujourd'hui protéger avec **la mise en place d'un programme de préservation à long terme et un budget**.

Concernant les friches, elles sont aujourd'hui **un vrai trésor pour le développement du territoire à l'heure du ZAN et de la sobriété foncière**. Le territoire doit avoir une stratégie claire sur le devenir de ces friches et plus particulièrement sur la renaturation et la protection de celles-ci pour renforcer le zonage de la RB.

Il y a également des menaces qui pèsent sur le patrimoine culturel bâti du Pays-Haut. Les communes n'ont pas toutes un budget suffisant pour entretenir les infrastructures témoignant du passé du territoire. Celles-ci se dégradent et ne sont pas mises en valeur (ex : rendre visible les entrées de mines ou autres vestiges du passé minier). Il est également recommandé de **mettre en avant les musées ou infrastructures culturelles et historiques déjà existants** (Musée d'Audun-le-Tiche, Crypte à Thil) et **entamer un dialogue avec les acteurs du tourisme luxembourgeois** pour construire ensemble des parcours touristiques à thème. Par la suite, **solliciter la population lors d'événements**, de célébrations, etc... en prenant en compte les différentes fêtes culturelles. L'objectif étant d'inviter les habitants à partager leur histoire et lancer une dynamique d'échanges. Il est également nécessaire **d'avoir une campagne de communication, dans différentes langues, et un programme d'éducation sur l'histoire du territoire en faisant appel aux associations** présentes : exemple de « Micheville à Ciel Ouvert », une association qui fait des promenades éducatives "patrimoine industriel et naturel" sur la friche de Micheville.

**Le besoin de structures associatives dédiées à l'éducation à l'environnement se fait ressentir sur le Pays-Haut et sur la CCPHVA**. La RB pourrait avoir un rôle de catalyseur et de structure de référence pour les animations et la sensibilisation. **La mise en place d'un pôle de recherche scientifique pourrait se faire en partenariat avec la Cité des paysages** mais aussi avec celui de la RB « MINETT UNESCO BIOSPHERE », pour répondre aux exigences du programme MAB sur l'interdisciplinarité. Un programme « environnement » avec les écoles du territoire est aussi à envisager sous forme de club environnement hebdomadaire par exemple.



## 2.2.3 L'implication des élus, des acteurs locaux et des citoyens, l'élément primordial pour consolider la réserve de biosphère

Il faut **un soutien local fort** (critère de sélection MAB) avec un engagement du côté des citoyens mais aussi des élus et acteurs locaux.

**Une création d'une réserve de biosphère nécessite un portage politique important.** Les maires des huit communes de la CCPHVA ont été sollicités pour des entretiens individuels afin d'échanger sur la vision qu'ils ont de leur territoire et son avenir. Malgré un portrait dressé du territoire pas toujours flatteur avec ses problèmes de mobilité, de pollution, de déchets, etc... il y a une nécessité partagée à faire changer d'image le territoire et à mettre plus en valeur son patrimoine industriel et minier, mais aussi son patrimoine naturel.

### “Paroles d'acteur”

**Sébastien Réhibi**, Vice-président en charge du développement durable, des mobilités douces, des activités plein air et du tourisme / CCPHVA

« Cette labellisation offrirait une immense visibilité à notre territoire. Elle participerait à rendre fière sa population qui a trop souffert de la désindustrialisation [...]. Les enjeux futurs sont importants afin de préserver les amphibiens, les nombreuses espèces d'oiseaux, de papillons, de plantes et fleurs qui ont pris possession d'un endroit où, pendant plus de 100 ans, la sidérurgie a laissé ses souvenirs qu'il va falloir mettre en lumière. »

Les acteurs locaux partagent également cette vision du territoire mais de manière plus optimiste car ils observent de loin des changements qui s'opèrent petit à petit sur le territoire.

**L'implication de la population doit se faire le plus tôt possible dans le processus de désignation d'une RB.** Il est essentiel que les habitants du territoire comprennent les fonctions d'une RB et le rôle qu'eux-mêmes auront à jouer au sein de cette RB. **Des ateliers de concertation et une enquête en ligne ont été réalisés pour les habitants de la CCPHVA.** L'objectif était de faire ressortir des lieux importants du territoire et ayant de la valeur de l'avis des participants.



Source : Atelier participatif à Villerupt (AGAPE)

La mise en place de ce type de concertation n'est pas commun et les habitants ne sont pas forcément toujours au rendez-vous, de plus les frontaliers rentrant tard du Luxembourg sont difficiles à mobiliser même le soir après 18h30, « *Ce territoire n'a pas la culture de la concertation* » (élu).

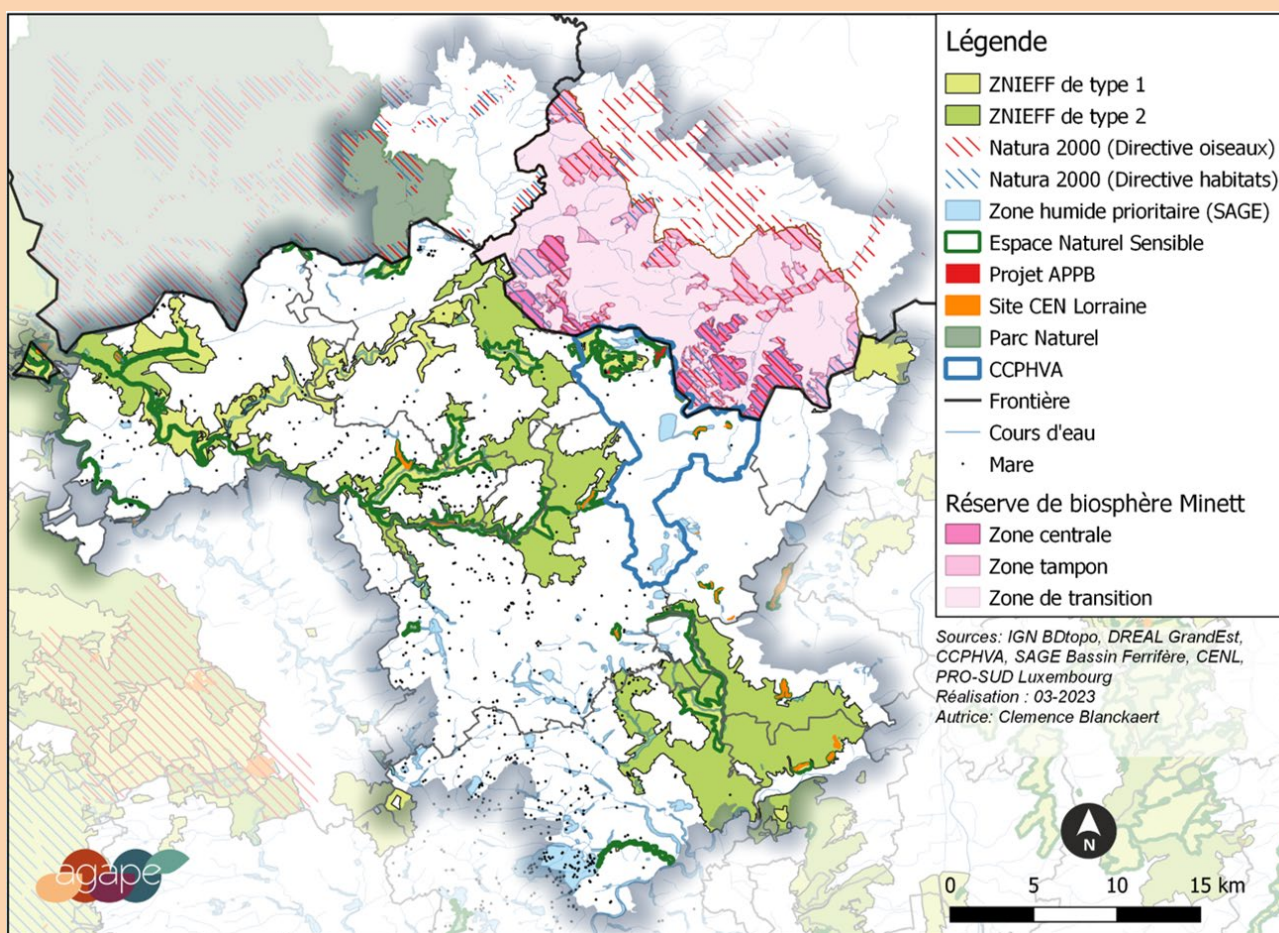
### 3. Une potentielle réserve de biosphère sur le Nord Lorrain ?

#### 3.1 Proposition d'un périmètre d'étude et d'une gouvernance à affiner en concertation avec l'ensemble des acteurs et citoyens

L'étude de faisabilité a montré que le territoire de la CCPHVA ne pouvait porter seul un projet de réserve de biosphère par manque de zonage de protection stricte mais également parce qu'il partage le même passé et la même culture que ses territoires voisins et donc une même cohérence territoriale.

Voici un exemple de périmètre côté français, selon plusieurs critères, pour le classement d'une réserve de biosphère.

Carte d'un périmètre potentiel de la réserve de biosphère



Le périmètre proposé sur cette carte est pertinent pour plusieurs raisons :

- Il constitue une entité paysagère et historique ;
- Il correspond à une logique de bassin ferrifère avec ses carreaux de mine et ses friches industrielles ;
- Il est cohérent avec la région naturelle "Pays-Haut" créée par ODONAT (Office des Données Naturalistes du Grand Est) ;
- Il permet de faire le lien entre les zones centrales de la RB « MINETT UNESCO BIOSPHERE » ;
- Il intègre de nombreuses zones classées ZNIEFF, ENS et sites du CENL.

**Cependant, il est nécessaire de travailler ce périmètre avec les acteurs locaux mais aussi les habitants qui doivent y adhérer pleinement.**

A ce stade de l'étude, il n'est donc pas possible d'avoir une vision claire sur les besoins de la potentielle RB en termes de gouvernance puisque le périmètre n'est pas figé.

Le plus pertinent semblerait de créer un nouveau syndicat mixte qui porterait le projet de RB, ce serait une option "plus simple et engageante" pour les communes. Cependant, de nombreux syndicats existent déjà sur le territoire et il y a un risque que les communes ne veulent plus adhérer à un énième syndicat. Ou bien, le portage pourrait se faire par une structure existante vu la dimension transfrontalière du projet final de réserve de biosphère, ce serait un sujet pour le PMF (Pôle Métropolitain Transfrontalier) et la coopération transfrontalière.

### 3.2 Un territoire qui doit montrer son implication pour poursuivre la démarche MAB UNESCO

Le projet de RB doit avoir **un soutien local fort interne** à la CCPHVA ainsi que des collectivités avoisinantes concernées. L'idéal est quand la demande de création provient des acteurs locaux et pas seulement des décideurs. Ceux-ci doivent comprendre les objectifs du programme MAB, ce qu'est une RB, l'utilisation qu'ils en feront, les bénéfices qu'ils en retireront et l'implication qu'ils devront y avoir pour assurer son succès.

Il faut poursuivre la mise en place d'une politique de protection environnementale qui est indispensable pour le territoire, avec comme objectif la création de grandes aires protégées fonctionnelles, notamment en lien avec celle du Luxembourg ou qui suivent la Trame Verte et Bleue pour éviter d'avoir des îlots de protection au milieu de zones urbanisées.

Le futur territoire de la réserve doit être porté par une structure solide avec le budget nécessaire pour mener le projet jusqu'au bout. Il y a eu par le passé plusieurs projets sur le territoire, malgré une préfiguration enthousiaste, qui n'ont pas pu être poursuivis par manque de moyens financiers (ex : IBA Alzette Belval).

L'implication passe aussi par l'animation et la communication qui doivent être poursuivies pour informer la population des avancées du projet et les impliquer dans la création de la RB, grâce par exemple à la mise en place d'ateliers participatifs dans plusieurs communes quadrillant le périmètre. Il est donc tout naturel d'avoir une ou des personnes dédiées à l'animation, au suivi et à la mise en œuvre pour un éventuel dossier de candidature.

## Le Pays-Haut, future réserve de biosphère Unesco ?

**L'Agape (Agence d'urbanisme et de développement durable Lorraine Nord) mène une étude afin de vérifier les conditions d'éligibilité du territoire au titre de « Réserve biosphère Unesco ». La communauté de communes, à l'initiative de la demande, croit en la portée touristique et patrimonial d'un tel classement.**

Qu'ont en commun les Cévennes, le Luberon, le pays de Sarrebourg et la Guadeloupe ? Ils font partie du réseau français des réserves de biosphère reconnues par l'Unesco. La France en compte seize, la planète, 738. La Lorraine Nord sera-t-elle la 739e ? C'est en tout cas le souhait des services et des élus de la communauté de communes du Pays-Haut-Val-d'Alzette (CCPHVA).

Une étude faisabilité est en cours, afin de vérifier l'éligibilité du territoire à une candidature. L'Agape, l'agence d'urbanisme et de développement durable Lorraine Nord, a été mandatée en ce sens. Elle remettra ses conclusions en août : « L'objectif est de déterminer si le classement peut apporter quelque chose à ce territoire », précise Clémence Blankaert, chargée d'études à l'Agape.

**Après les usines, la nature a repris ses droits**

Sébastien Rehibi, vice-président de la CCPHVA en charge du développement durable, des mobilités douces et du tourisme, en est convaincu : « Cette labellisation offrirait une immense visibilité à notre territoire. Il participerait à rendre fière sa population, qui a trop souffert de la désindustrialisation », indique-t-il.

Concrètement, les réserves de biosphère « sont des endroits qui apportent des solutions locales à des problèmes mondiaux », résume l'Unesco. Elle met en lumière les territoires qui trouvent des solutions en faveur du développement durable, en y intégrant les facteurs économiques, culturels et historiques, à l'instar de l'Espace naturel sensible de Micheville. « Le nord de la région a été marqué par l'arrêt de l'activité sidérurgique. Ses friches ont favorisé l'essor d'une nouvelle biodiversité, des espèces animales protégées, des espèces végétales ancestrales. Ce sont ces éléments que l'on souhaite mettre en valeur », explique Sébastien Rehibi.

**Une nouvelle attractivité touristique**

Le processus d'une éventuelle candidature sera long : au moins trois ans. La première étape consistera à délimiter l'emprise géographique de la réserve « qui ne s'arrête pas aux limites géographiques ». Les intercommunalités voisines ont été approchées. Reste à les convaincre de la pertinence du projet : « Ce classement développera l'attractivité touristique et économique de nos territoires », note le vice-président de la CCPHVA.

À terme, si le projet aboutit, la réserve pourrait être reliée à celle du Grand-Duché, déjà reconnue. Elle deviendrait alors la troisième réserve biosphère Unesco transfrontalière de France.

**Damien GOLINI**



**Le site de Micheville, espace naturel sensible, illustre à lui seul la capacité de la nature à se régénérer sur les friches industrielles.**  
Photo RL/Samuel MOREAU

Source : *Républicain Lorrain* (05/05 :2023)



# conclusion



Le territoire de la CCPHVA ne peut prétendre seul à une reconnaissance UNESCO « Man and Biosphere », l'élargissement de ce territoire au Pays-Haut et peut-être à la Lorraine Nord apparaissant plus pertinent.

Le classement en réserve de biosphère prend plusieurs années et le territoire doit mettre en avant ses projets et ses initiatives en matière de protection de l'environnement, d'éducation, de sauvegarde du patrimoine, de développement durable, etc. A la fin, si le classement s'opère, un mariage pourra être envisagé avec la RB Minett UNESCO du Luxembourg et former une vraie RB transfrontalière avec des moyens mis en commun pour sauvegarder une culture et un patrimoine riche et dense que nous offrent ces territoires.

Il faut dès à présent poursuivre l'animation territoriale, partager et arrêter le périmètre de la future réserve de biosphère, afin de peut-être voir un jour une réserve de biosphère transfrontalière sur notre territoire.



Source : la rivière l'Alzette (AGAPE)

## Contacts

Rédaction : Marion ROUQUETTE en collaboration avec Clémence BLANCKAERT

Cartographie : Marion ROUQUETTE et Clémence BLANCKAERT

Infographie : Virginie Lang-Karevski



mémo